



AVIS PUBLIC

Demande de dérogations mineures

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 13 juin 2022 à 19 heures, à la salle du conseil municipal au 2^e étage de la mairie, située au 145 rue Saint-Louis, à Saint-Eustache, le conseil sera saisi d'une demande de dérogations mineures suivante:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none">Permettre un garage en sous-sol en cour avant pour une habitation résidentielle multifamiliale de 6 logements, alors que le règlement numéro 1675 interdit les garages en sous-sol en cour avant d'une habitation multifamiliale, et permettre un empiètement dans la marge avant de 2,60 mètres du porte-à-faux du balcon à l'étage situé à 1,90 mètre de la ligne de lot avant, alors que le règlement numéro 1675 autorise un empiètement de 1,75 mètre dans la marge avant minimale de 4,50 mètres. <p>(DM 2022-0030)</p>	34, chemin d'Oka

Le conseil entendra toute personne intéressée par cette demande.

Fait à Saint-Eustache, ce 10^e jour de mai 2022.

La greffière,
Isabelle Boileau